



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Données de santé traitées par Microsoft

Question écrite n° 15155

Texte de la question

Mme Caroline Fiat attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur une décision en date du 21 décembre 2023, publiée ce 31 janvier 2024, par laquelle la CNIL a accepté de valider pour trois ans l'hébergement de données de santé des Français chez Microsoft pour le compte de l'Agence européenne du médicament. Et pourtant, dans cette décision, la CNIL relève que « les données stockées par un hébergeur soumis à un droit extra-européen peuvent être exposées à un risque de communication à des puissances étrangères ». S'agissant de données particulièrement sensibles car relatives à la santé, elle lui demande comment les Français peuvent être assurés que leurs données seront protégées, portables et qu'elle ne seront pas communiquées à la première puissance étrangère venue.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15155

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 947

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)